

Nouvelle-Zélande

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Nouvelle-Zélande compte 40 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Seize de ces conventions, celles conclues avec l'Australie, la Belgique, le Canada, la Chine, le Danemark, les Émirats arabes unis, la Finlande, la France, l'Inde, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, Samoa et Singapour, sont conformes au standard minimum.

La Nouvelle-Zélande a signé l'IM en 2017 et déposé son instrument de ratification le 27 juin 2018. L'IM est entré en vigueur pour la Nouvelle-Zélande le 1er octobre 2018.

La Nouvelle-Zélande a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des négociations bilatérales seraient engagées pour ses conventions avec l'Autriche, la République slovaque et la Suisse.

La Nouvelle-Zélande met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁹⁷.

Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

B. Difficultés de mise en œuvre

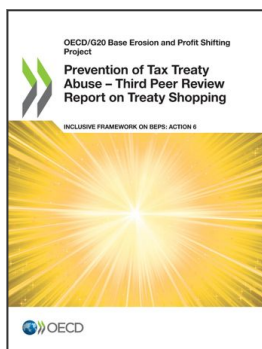
Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Nouvelle-Zélande.

Synthèse de la réponse de la juridiction - Nouvelle-Zélande

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Australie	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
2	Autriche	Non	N/C	Oui	N/C	
3	Belgique	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
4	Canada	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
5	Chili	Non	N/C	Oui	N/C	
6	Chine (République populaire de)	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	La convention conclue entre la Chine et la Nouvelle-Zélande contient la disposition du préambule et les dispositions relatives à la règle COP.

⁹⁷ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Nouvelle-Zélande choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

7	Taipei chinois*	Non	N/C	Non	N/C	
8	République tchèque	Non	N/C	Oui	N/C	
9	Danemark	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
10	Fidji*	Non	N/C	Oui	N/C	
11	Finlande	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
12	France	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
13	Allemagne	Non	N/C	Oui	N/C	
14	Hong Kong (Chine)	Non	N/C	Oui	N/C	
15	Inde	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
16	Indonésie	Non	N/C	Oui	N/C	
17	Irlande	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
18	Italie	Non	N/C	Oui	N/C	
19	Japon	Oui	COP et LOB	N/C	N/C	La convention contenait déjà une règle LOB et n'est donc pas modifiée par l'IM.
20	Corée	Non	N/C	Oui	N/C	
21	Malaisie	Non	N/C	Oui	N/C	
22	Mexique	Non	N/C	Oui	N/C	
23	Pays-Bas	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
24	Norvège	Non	N/C	Oui	N/C	
25	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non	N/C	Oui	N/C	
26	Philippines*	Non	N/C	Oui	N/C	
27	Pologne	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
28	Russie	Non	N/C	Oui	N/C	
29	Samoa*	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
30	Singapour	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
31	Afrique du Sud	Non	N/C	Oui	N/C	
32	Espagne	Non	N/C	Oui	N/C	
33	Suède	Non	N/C	Oui	N/C	
34	Suisse	Non	N/C	Oui	N/C	
35	Thaïlande	Non	N/C	Oui	N/C	
36	Turquie	Non	N/C	Oui	N/C	
37	Émirats arabes unis	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
38	Royaume-Uni	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
39	États-Unis	Non	N/C	Non	N/C	Comprend une règle LOB conformément à la pratique des États-Unis en matière de politique conventionnelle.
40	Viet Nam	Non	N/C	Oui	N/C	



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/d6cecb8-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Nouvelle-Zélande », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/16607998-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.